



RONDE DES VALLÉES

**SAMEDI 11 AOÛT et
DIMANCHE 12 AOÛT 2018**

HÉMONSTOIR

31^{ème} RONDE DES VALLÉES

**Course Internationale
Catégorie « Juniors »**

Dossier Technique

ORGANISATION

Officiels	Organisation	
Président du jury CAMPENNOLLE Jean-Pierre Espagne	Direction de l'épreuve Jean-Yves MAHOUDO 06.81.26.99.48	Caméra arrivée André COUE
Commissaire 1 PAILLEUX Jacques	Responsable départ/arrivée Yvon HARNOIS	Restauration Jérôme PROUFF
Commissaire 2 RIVALLIN René	Informatique J-François LE BOUDEC Patricia LEVEY	Permanence presse École
Juge à l'arrivée GLOAGUEN Julien	Moto information Hervé PESTEL	Protocole
Commissaire moto 1 GODIN Claude	Service d'ordre arrivée Christian VETEL	Sécurité signaleurs Michel BURLOT
Chronométrateur 1 CARADEC Lionel	Ouverture de course HARMONIE MUTUEL	Parking officiel Gilles FOLLIARD
Commissaire moto 2 CESCATTI Philippe	Dépannage neutre 1 VCP LOUDEAC	Parking équipes Gilles FOLLIARD
Inspecteur contrôle anti-dopage	Dépannage neutre 2 Assistance radio	Médecin Docteur LE BARS
	Dépannage neutre 3 Kangoo Renault	Ambulance Ambulances Le Collinet
CHCB de Kério Noyal-Pontivy 02.97.25.32.25	Voiture balai Camion JOUET	CH Yves LE FOLL Saint-Brieuc 02.96.01.73.23

COMITE ORGANISATEUR

- 1^{ère} épreuve sous le contrôle du tennis club 1988
- Modification des statuts – appellation 1991
- Organisation « La Ronde des Vallées » 1991
- Effectif membres actifs 23

HISTORIQUE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS

Épreuves cyclistes :

- Minimes course d'attente depuis 1988
- Cadets course d'attente de 1988 à 1994
- Féminines course d'attente de 1995 à 2002
- 2^{ème} et 3^{ème} catégories course d'attente depuis 2003

Championnat départemental :

- Minimes - cadets 1995
- Juniors 1999
- Minimes – cadets – juniors 2007

Championnat de Bretagne :

- Minimes – cadets - juniors 2009

Autres organisations :

- Randonnée VTT fin octobre
- Cochon grillé 08 mai
- Jarret frites Février
- Loto Février / Avril / Octobre

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve « *La Ronde des Vallées* » Juniors est organisée par l'association La Ronde des Vallées (Président : JY MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute les *11et 12 août 2018*.

ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories *Hommes Juniors*. Elle est inscrite au calendrier route UCI *Junior*.

L'épreuve est classée en classe MJ 2.1.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : *nationales, régionales, clubs ou mixtes*.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, l'équipe est composée au minimum de 4 coureurs et au maximum de 6 coureurs et 3 remplaçants.

Les engagements se feront au moyen du bulletin officiel UCI (bien mentionner le code UCI). Ils doivent parvenir à Jean Yves MAHOUDO 4 rue Eugène Le Clézio 22600 Hémonstoir avant le samedi 21 juillet 2018.

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation UCI au minimum de 250 € majorés des frais engagés pour l'organisation de l'hébergement de cette équipe.

En cas de contestation, la fédération nationale, d'une part et l'UCI d'autre part, seront seules compétentes pour porter jugement.

ARTICLE 4 : PERMANENCE, DOSSARDS, PLAQUES, REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La permanence de départ se tient, le *11 août 2018 de 9h à 11 h à l'école d'Hémonstoir*.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait aux heures d'ouverture de la permanence le *11 août 2018 à partir de 9 h*.

Chaque équipe recevra 2 dossards et une plaque par coureur, la licence du directeur sportif sera gardée pour assurer le retour des plaques.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée le *11 août 2018 à 11h15 à l'étage de la salle des fêtes d'Hémonstoir*.

ARTICLE 5 : ORDRE DE DEPART POUR LE CONTRE LA MONTRE

Les commissaires se réservent d'établir l'ordre des départ du contre-la-montre par rapport au classement de l'étape de la veille.

Il sera publié sur les sites Internet www.bretagne-vtt.com et www.velopressecollection.fr à partir du samedi soir et afficher à la salle des fêtes, ainsi que les classements.

ARTICLE 6 : INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur la fréquence RADIO.
Chaque équipe devra être autonome pour la réception de l'info-course

ARTICLE 7 : VEHICULES ASSISTANCE

Chaque coureur pourra avoir un véhicule suiveur lors du contre-la-montre. Pour la course en ligne chaque équipe pourra mettre dans la course un véhicule assistance technique.
Le service d'assistance technique neutre est assuré par le VCP Loudéac.
Ce service est assuré au moyen de 3 véhicules.

ARTICLE 8 : RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement après le 50^{ème} km et jusqu'à 20 km de l'arrivée.
Une zone sera matérialisée sur le circuit final.

ARTICLE 9 : DEVIATION

A l'arrivée, les véhicules d'assistance sont tenus de respecter la déviation mise en place par l'organisation.

ARTICLE 10 : COUREURS DISTANCES, ABANDONS, VEHICULE BALAI

Tout coureur distancé devra respecter le code de la route.
Tout coureur abandonnant la course se verra retirer ses dossards et sa plaque par le véhicule balai et devra monter à bord du véhicule avec sa bicyclette.

ARTICLE 11 : DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 18% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.
Pour le contre-la-montre, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 35% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 12 : CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- *Contre-la-montre au temps au centième ;*
- *Épreuve en ligne ;*
- *Général au temps cumulé du contre-la-montre et des épreuves en ligne ; (en cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors de l'étape CLM individuelle sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex-aequo. En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée)*
- *Jeune (meilleur junior première année) (idem) ;*
- *Classement par équipes au temps ; (départage aux nombres de places et à la meilleure place)*

- *Points chauds aux points (5, 3, 2, 1 sur chaque classement) ;
(départage : nb de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} place), en cas d'égalité le coureur ayant le plus de 1^{ère} place, en cas de nouvelle égalité le mieux classé au général individuel)*
- *Meilleur grimpeur aux points (5, 3, 2, 1 sur chaque classement) ;
(En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1. Nombre de 1^{ères} places dans les côtes ; 2. Classement général individuel au temps) ;*
- *Meilleur breton.*

ARTICLE 13 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

Vainqueur du CLM : 10 minutes après l'arrivée.

Devront se présenter sur le podium d'arrivée 10 minutes après chaque étape :

- Les 3 premiers de la course en ligne ;
- Le vainqueur du classement des points chauds ;
- Le vainqueur du classement des grimpeurs ;
- Le meilleur Junior 1^{ère} année ;
- Le premier du classement général.
-

Le dimanche après la course en ligne : les 3 premiers du classement général.

ARTICLE 14 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. *En outre, la législation antidopage Française s'applique conformément aux dispositions de lois Françaises.*

Le contrôle antidopage a lieu près du podium après chaque étape.

ARTICLE 15 : PRIX

Les prix suivants sont attribués : épreuve internationale juniors classe 2.0 M.J

Samedi après-midi en ligne :	910/20	(175 € au 1 ^{er})
Dimanche matin contre la montre :	645/20	(100 € au 1 ^{er})
Dimanche l'épreuve en ligne :	645/20	(100 € au 1 ^{er})
Classement général :	1113/20	(221 € au 1 ^{er})
Classement points chauds :		Prix et coupes
Classement meilleur grimpeur :		Prix et coupes
Classement Juniors 1 :		Prix et coupes
Classement par équipes :		Prix et coupes

ARTICLE 16 : PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

CLASSEMENTS ANNEXES

Grand Prix de la Montagne

Doté de 106 € de Prix

Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :
 - Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;
 - Seuls les quatre coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération ;
 - Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;
 - Un panneau situé à 500 mètres auparavant annoncera le Grand Prix de la Montagne ;
 - A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix de la Montagne ;
 - Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;
 - Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;
 - En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;
 - En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1^{ère} place servira à départager ;
 - 9 pointages seront effectués :
 - 1^{ère} étape 4 pointages 3^{ème} étape 5 pointages

Côtes sélectionnées - 1^{ère} étape

1	Direction Saint-Guen	km	27,40
2	Entrée d'Uzel	km	45,50
3	Le Cosquer	km	52,80
4	Entrée de Merléac	Km	69,00

Côtes sélectionnées - 3^{ème} étape

1	Panneau stop 150 m (Loudéac)	km	14,70
2	Panneau stop 150 m (Querrien)	km	18,00
3	Eolienne	km	25,60
4	Côte de Bois de Luce (Hémonstoir)	Km	61,00
5	Côte de Saint-Marcel (Hémonstoir)	Km	69,60

Grand Prix Meilleur animateur

Doté de 106 € de Prix

Règlement :

- ❖ Les prix seront attribués suivant la répartition suivante :
 - Pour être classés, les coureurs doivent terminer l'épreuve ;
 - Seuls les quatre coureurs franchissant la ligne de sprint seront pris en considération ;
 - Points attribués : 5 – 3 – 2 – 1 ;
 - Un panneau situé à 500 m auparavant annoncera le Grand Prix Meilleur Animateur ;
 - A l'endroit précis où s'effectuera le pointage, un panneau et un drapeau seront agités sur le côté droit de la ligne du Grand Prix Meilleur Animateur ;
 - Le vainqueur sera tenu de se présenter sur le podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ;
 - Les trophées seront remis à la salle des fêtes ainsi que les prix attribués aux premiers coureurs classés ;
 - En cas d'absence des intéressés, les prix respectifs ne seront pas attribués ;
 - En cas d'ex-æquo, le plus grand nombre de 1^{ère} place servira à départager ;
 - 7 pointages seront effectués :
 - 1^{ère} étape : 3 pointages
 - 3^{ème} étape 4 pointages

Points sélectionnés - 1^{ère} étape

1	Entreprise BERTHO à Saint-Guen	km	31,00
2	Entrée de Le Quillio	km	50,90
3	3ème passage sur la ligne d'arrivée	km	91,90

Points sélectionnés - 3^{ème} étape

1	Entrée de Plumieux	km	31,80
2	Loudéac face au cinema (bd Victor Etienne)	km	51,30
3	1 ^{er} passage au podium à Hémonstoir	km	58,40
4	3ème passage sur la ligne d'arrivée	km	81,00

Prix par Équipe

Règlement :

- Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape. Le classement général par équipes s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans les étapes courues. En départage :
 - 1 – nombre de 1ères places dans le classement par équipes du jour ;
 - 2 – nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du jour ;
 - 3 – etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipes.

PALMARÈS

2015 : meilleur temps du contre-la-montre : 11 km 300 en 15 min 13 s

Année	Meilleur animateur	Meilleur grimpeur
1993	G. GUEGUEN	Y. LE BOULANGER
1994	A. ROUXEL	J. JOY
1995	E. MELEUC	S. RESMOND
1996	E. HORELLOU	M. GRIGOLETTO
1997		
1998	C. LE MEVEL	C. LEMEVEL
1999	S. HERLEDAN	F. FOLINAIS
2000	P. LECLERC	B. VAUGRENARD
2001	O. BONNAIRE	J. ROY
2002	B. DERRIERN	P. QUEMENEUR
2003	C. FABBRI (Belge)	J. BAKELANIS
2004	J. BAKELANIS	C. LE BRIS
2005	K. CHERRUVAULT	K. CHERRUVAULT
2006	S. PIETERS (Belge)	G. BELGY
2007	W. WIPPERT (Belge)	F. TAILLEFER
2008	M. LE MONTAGNER	K. ELLISONDE
2009	S. DEWORTELAER	S. DEWORTELAER
2010	R. HARDY	L. BLANCHON
2011	A. VILAIN	D. CHERBONNET
2012	V. DESLANDES	N. PETERS
2013	J. BUGTER (belge)	KUZNETSOU (russe)
2014	VAN DEN BERG (hollande)	V. MADOUAS
2015	N. LE PLINGARD	EKOFF (Hollande)
2016	T. MONTCHAMPS	T. MONTCHAMPS
2017	T. DEJONC (Belgique)	L. BARRE

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Année	1 ^{er}	2 ^{ème}
1988	F. BLEVIN	E. JAN
1989	D. EZEQUEL	LE GAG
1990	E. DRUMEL	Y. GAUTHIER
1991	C. SAUGRAIN	A. MORIN
1992	N. GUILLE	S. CORLAY
1993	A. ROUXEL	R. FOCRAIN
1994	L. HUBERT	A. ROUXEL
1995	C. POOS	P. LE BOURNOT
1996	A. LE PABIC	M. GRIGOLETTO
1997	G. THEPAUT	M. RIVORY
1998	F. LE CALVET	R. FEZ
1999	F. FLEURY	A. BRETEAU
2000	B. VAUGRENARD	M. MALLE
2001	P. THERVILLE	D. JEHANNO
2002	V. JEROME	A. GERARD
2003	K. VANDEWALLE	N. MAES
2004	Y. RAULT	R. RUUGH
2005	T. HUREL	K. CHERRUAULT
2006	J. ENGELEN	E. CLEMENT
2007	A. COURTEILLE	N. VAILLANT
2008	J. LE BON	R. BARDET
2009	G. TARRIDE	M. LE MONTAGNER
2010	S. BERGERET	M. CAM
2011	P. HAVIK	G. MILLOUR
2012	M. VANDERPOEL (Hollande)	V. DESLANDES
2013	E. GESBERT	D. RIVIERE
2014	SIVAKOV Pavel (Russie)	KUNIANOV (Russie)
2015	GIRDLESTONE (Néo-Zélandais)	D. GEE (Canada)
2016	SCHELLING (Hollande)	EKKHOFF (Hollande)
2017	VERBOOM Wilton (Hollande)	JUDAS Léo (Vendée)

Internationale Juniors
RONDE DES VALLEES HEMONSTOIR
GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE

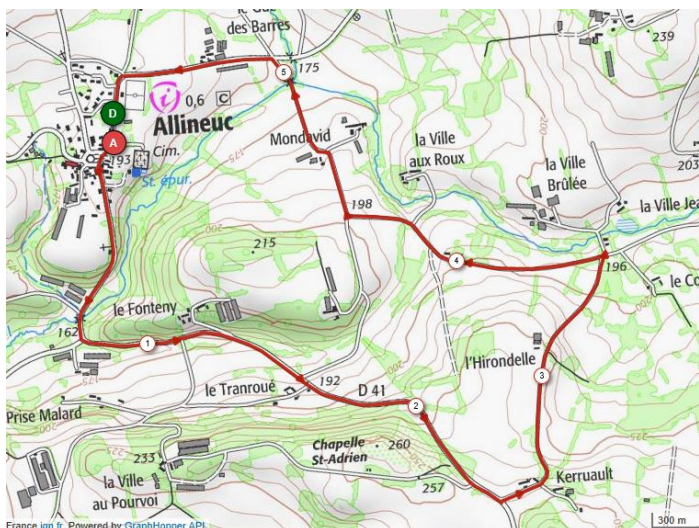
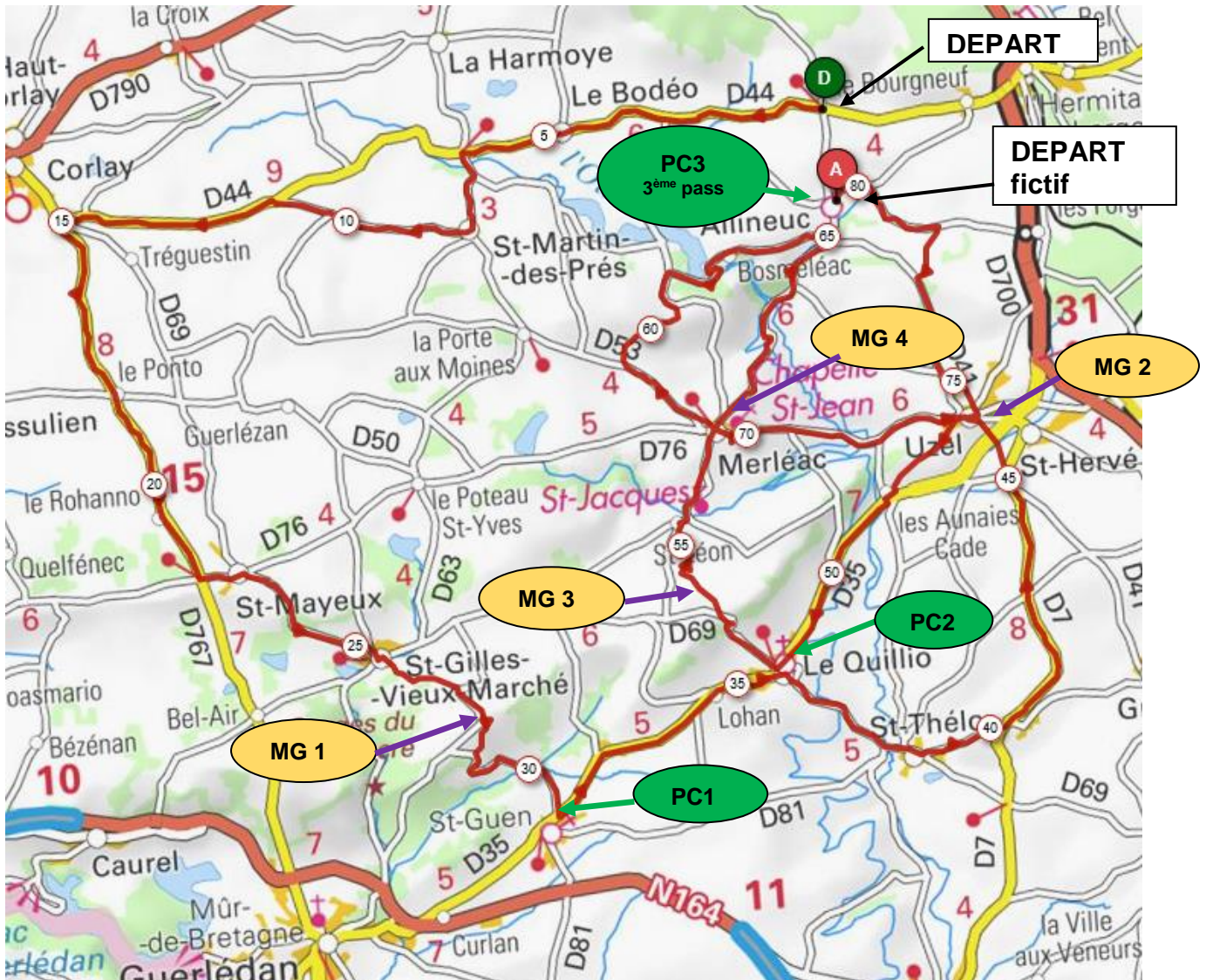
Circuit en ligne 1^{ère} étape 2018

Contrôle VCP LOUDEAC

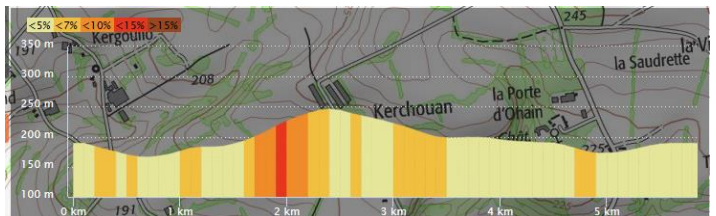
Samedi 11 août 2018

Kms Parcours	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route	Heure de Passage		
COURSE EN LIGNE						
			à	41	44	Km / H
		Départ Allineuc	D41A	15:00	15:00	Course neutralisée
0,00	109,00	Croisement à gauche	D44	15:05	15:05	Départ réel direction Le Bodéo
4,40	104,60	Le Bodéo	D44	15:11	15:11	Tout droit
6,30	102,70	Direction Saint-Martin-Des-Près	D44/D63	15:14	15:13	A gauche direction St-Martin-des-Près
7,80	109,60	Bourg Saint-Martin-Des-Près	D53/D44	15:16	15:15	A droite direction Corlay
11,30	97,70	Croisement	D53/44	15:21	15:20	A gauche direction Corlay
14,90	94,10	Corlay	D44/D767	15:26	15:25	A gauche direction Mûr-De-Bretagne
21,50	87,50	Direction Saint-Mayeux	D767/D76	15:36	15:34	A gauche direction Saint-Mayeux
22,30	86,70	Direction Saint-Gilles-Vieux-Marché	D76/D69	15:37	15:35	A droite direction St-Gilles-Vx-Marché
25,00	84,00	Bourg Saint-Gilles-Vieux-Marché	C5	15:41	15:39	A gauche direction Saint-Guen
25,2	83,80	Direction Saint-Guen	C5	15:41	15:39	A droite direction Saint-Guen
27,40	81,60	Direction Saint-Guen (MG1)	C5	15:45	15:42	GRIMPEUR
30,60	78,40	Croisement Saint-Guen	C5/D35	15:49	15:46	A gauche direction Le Quillio
31,10	77,90	Saint-Guen (PC1)	D35	15:50	15:47	POINT CHAUD entreprise BERTHO
34,70	74,30	Le Quillio niveau lavoir	D35/D69	15:55	15:57	A droite direction Saint-Thélo
38,00	71,00	Saint-Thélo	D69/C17	16:00	15:56	A gauche direction Grâce-Uzel
39,40	69,60	Croisement Les Saints Anges	D69/D7	16:02	15:58	A gauche direction Uzel
44,20	64,80	Croisement la Cabanne	D7	16:09	16:06	Traverser tout droit vers Uzel
44,80	64,20	Croisement	D7	16:10	16:06	Traverser tout droit vers Uzel
45,20	63,80	Croisement entrée Uzel		16:11	16:06	A gauche vers centre Uzel
45,50	63,50	Entrée UZEL (MG2)		16:11	16:07	GRIMPEUR
45,50	63,50	Traverser UZEL		16:11	16:07	A droite direction Le Quillio
47,50	61,50	Croisement les Aulnécades	D35/D53	16:14	16:09	tout droit route l'Oust et La Noé
50,90	58,10	Entrée LE QUILLIO (PC2)	D35	16:19	16:14	POINT CHAUD niveau bar
51,30	57,70	Croisement LE QUILLIO	D35/V10	16:20	16:14	A droite direction Le Cosquer
52,80	56,20	LE COSQUER (MG3)	V10	16:22	16:17	GRIMPEUR
54,30	54,70	Stop Chapelle Saint-Léon	C9	16:24	16:19	A droite Direction Merléac
56,10	52,70	Entrée Merléac	C9/D53	16:27	16:21	A gauche vers Saint-Martin-des-Près
56,30	51,00	Croisement	D53	16:27	16:21	A droite direction Bosméléac
58,00	51,00	Croisement		16:29	16:24	A droite direction Bosméléac
60,30	48,70	Croisement barrage Bosméléac		16:33	16:27	A droite vers barrage Bosméléac
61,40	47,60	Barrage Bosméléac		16:34	16:28	Tout droit
63,90	45,10	Stop vers Uzel	D41	16:38	16:32	A droite direction Uzel
64,00	45,00	Croisement		16:38	16:32	A 100 M à droite vers Merléac
69,00	40,00	ENTREE MERLEAC (MG4)		16:45	16:37	GRIMPEUR
69,10	39,90	Merléac	C3/D53	16:46	16:39	A gauche vers Uzel
72,40	36,60	Entrée Uzel		16:50	16:43	traverser Uzel
72,40	36,60	Uzel centre		16:50	16:43	100 M de pavés dans centre
75,10	33,90	Sortie Uzel croisement rue des Cailles	D41	16:54	16:47	A droite direction Allineuc
77,40	31,60	Entrée circuit		16:58	16:50	A droite direction Uzel
80,50	28,50	Podium 1 ^{er} passage sur ligne		17:03	16:54	
86,20	22,80	2 ^{ème} passage sur la ligne		17:10	17:02	
91,90	17,10	3^{ème} passage sur la ligne (PC3)		17:20	17:11	POINT CHAUD
97,60	11,40	4 ^{ème} passage sur la ligne		17:28	17:18	
103,30	5,70	5 ^{ème} passage sur la ligne		17:33	17:25	
109,00	0,00	ARRIVEE		17:44	17:33	

ETAPE N°1 RONDE DES VALLEES JUNIORS (11/08/2018)
ALLINEUC – ALLINEUC 109 kms (80.5 kms en ligne + 5 x 5.7kms)



CIRCUIT D'ARRIVEE à ALLINEUC
5 tours de 5.7 kms



Internationale Juniors

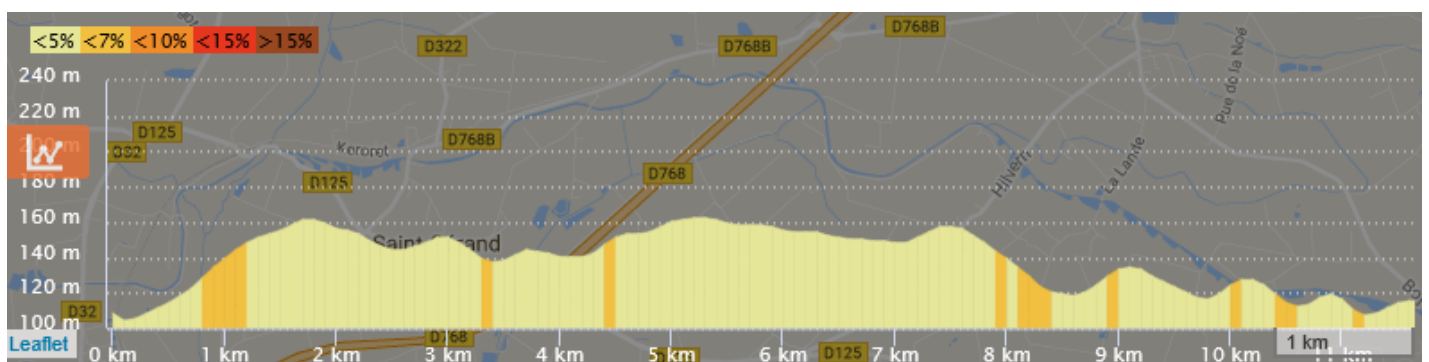
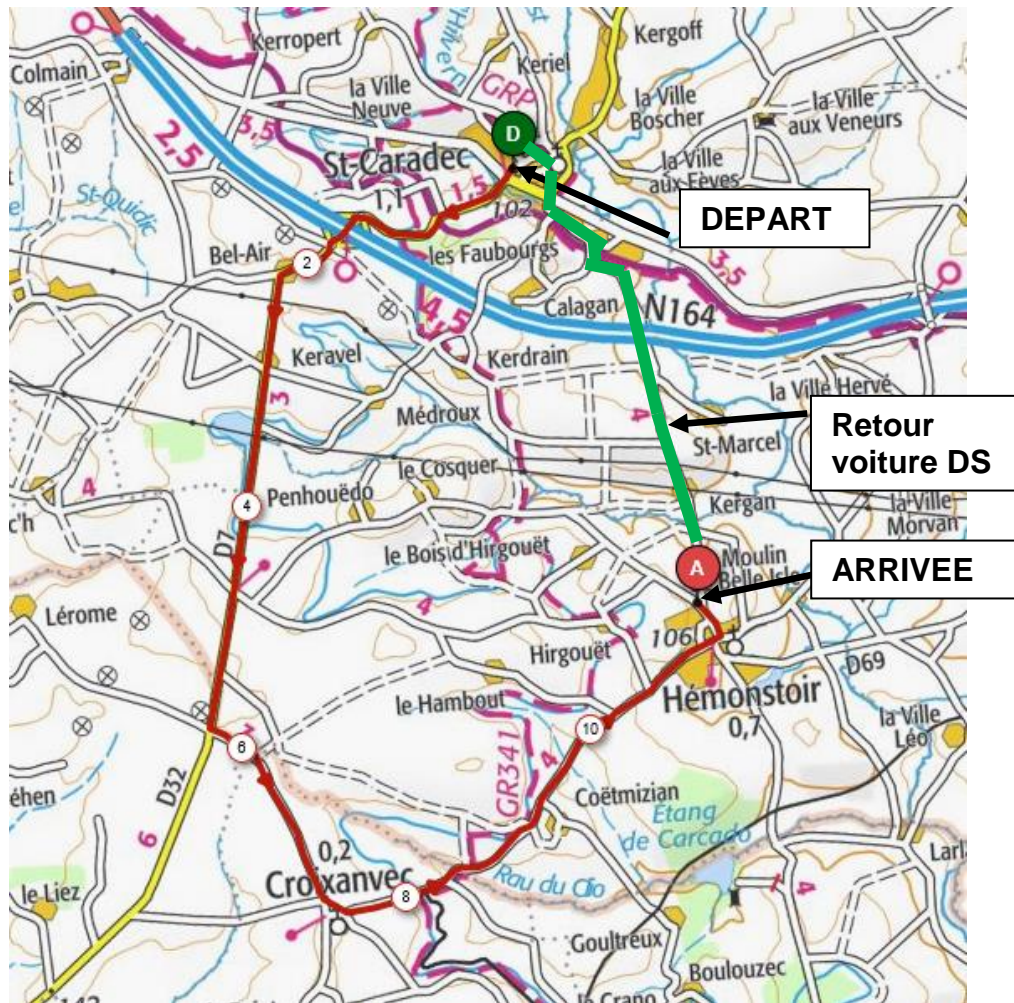
Contre La Montre
2^{ème} étape 2018

RONDE DES VALLEES HEMONSTOIR GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE

Contrôle VCP LOUDEAC

KMS Parcourus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route empruntée	Heure de Passage		Dimanche 12 Août 2018 Matin	
				à	42 08:00	45 08:00	Km / H
0,00	11,50	ST-CARADEC		08:00	08:00	Place de la mairie	
0,10	11,40	Croisement ancienne nationale	D7	08:00	08:00	Tout droit	
1,50	10,00	1 ^{er} rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit	
1,70	9,80	2 ^{ème} rond point	D7	08:02	08:02	Tout droit	
2,20	9,30	Virage à gauche	D7	08:03	08:02		
5,70	5,80	Le Poteau	D7 / D322	08:08	08:07	A gauche Direction CROIXANVEC	
7,50	4,00	CROIXANVEC	D322 / C1	08:10	08:10	A gauche Direction HEMONSTOIR	
11,20	0,30	HEMONSTOIR bourg		08:16	08:14	VIRAGE DANGEREUX à gauche	
11,50	0,00	ARRIVEE		08:16	08:15		

ETAPE N°2 RONDE DES VALLEES JUNIORS (12/08/2018)
CLM Individuel 11.5kms SAINT CARADEC – HEMONSTOIR



Internationale Juniors

Circuit en ligne 3^{ème} étape 2018

RONDE DES VALLEES HEMONSTOIR GRAND PRIX CENTRE BRETAGNE

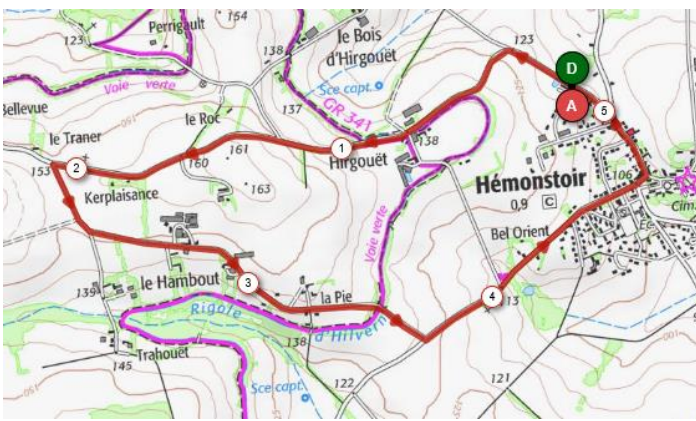
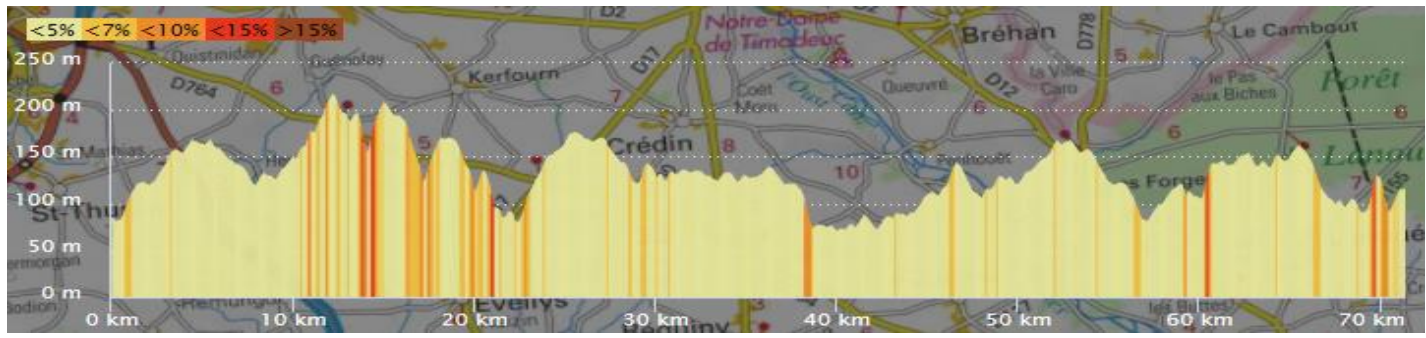
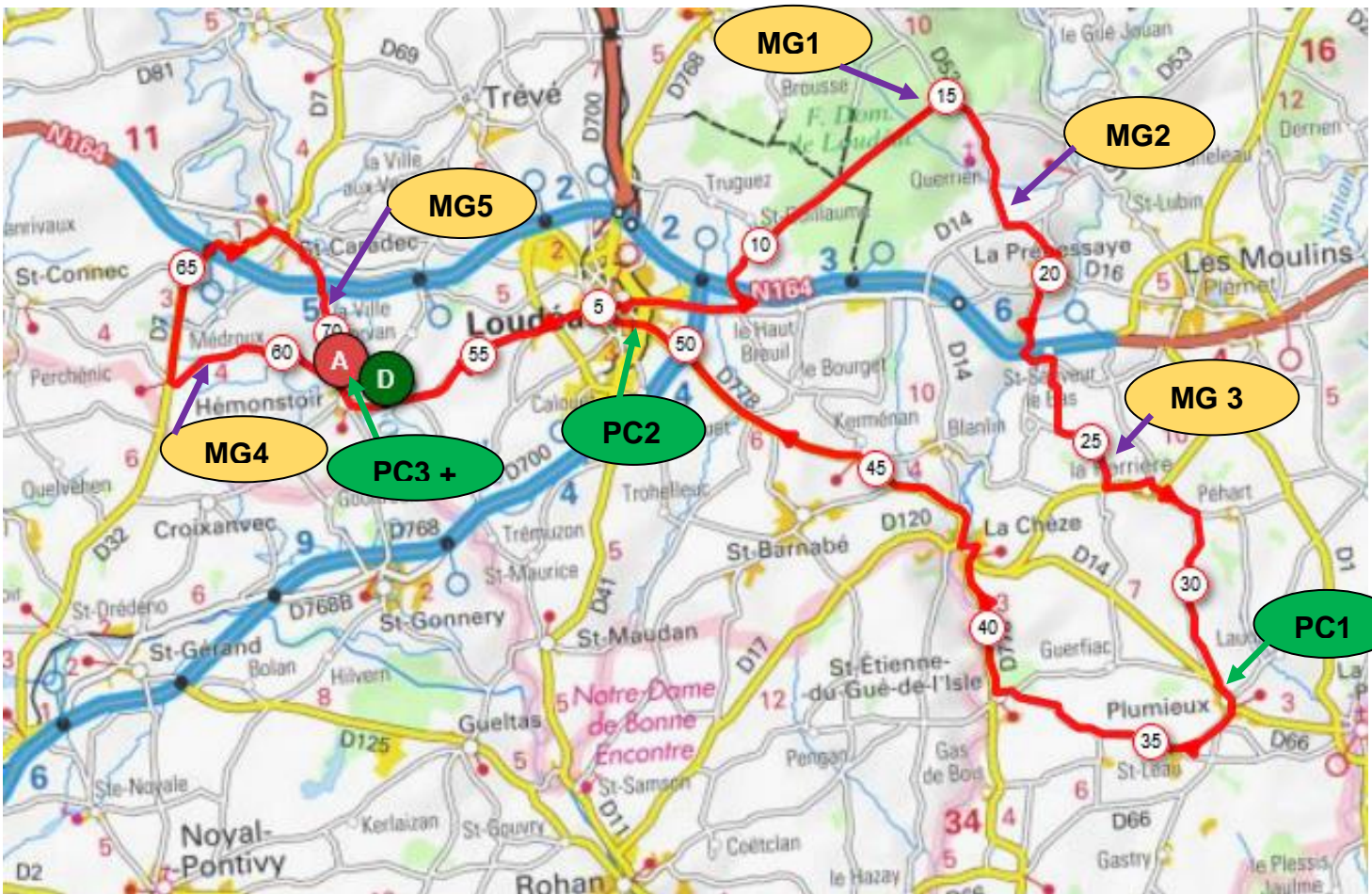
Contrôle VCP LOUDEAC

Dimanche 12 Août 2018
Après-Midi

KMS Parcourus	Kms à Parcourir	Lieu de passage	Route	Heure de Passage		
COURSE EN LIGNE						
			à	41	43	Km / H
		Départ Hémonstoir cimetièr		14:30	14:30	Course neutralisée
0,00	96,00	Départ réel rue du Hinguet	D69	14:40	14:40	Départ réel = direction Loudéac
4,00	92,00	Rond point de Cadéac	D69	14:45	14:45	Tout droit
5,00	91,00	Passage à niveaux		14:47	14:46	Tout droit vers centre ville
5,60	90,40	Eglise de LOUDEAC		14:48	14:47	A gauche direction mairie LOUDEAC
6,00	90,00	Rond point station Sheil		14:48	14:48	Tout droit vers Aquarev
8,20	87,80	Garage Volvo		14:52	14:51	A gauche direction la forêt de LOUDEAC
11,90	84,10	Croisée Rouge en forêt de LOUDEAC		14:57	14:56	DANGER 6 ralentisseurs/2 kms
14,70	81,30	GRIMPEUR (MG1)		15:01	15:00	Panneau STOP 150m GRIMPEUR
14,80	82,40	Intersection	D14	15:01	15:00	Prendre à droite direction PLEMET
15,50	80,50	Croisement	D14	15:02	15:01	A droite direction Querrien
18,00	78,00	Croisement (MG2)		15:06	15:05	Panneau STOP 150m GRIMPEUR
18,20	77,80	Croisement	D14	15:06	15:05	Au stop à gauche
18,60	77,40	Direction LA PRENESSAYE	D14	15:07	15:05	A droite direction LA PRENESSAYE
19,20	76,80	Entrée LA PRENESSAYE	C28	15:08	15:06	A droite rond point DANGER
19,90	76,10	Sortie LA PRENESSAYE vers LOUDEAC	C28/D16	15:09	15:07	Prendre à gauche 100 m après sortie
21,80	74,20	Croisement	C4	15:11	15:10	A gauche
22,30	73,70	Croisement St Sauveur	C4	15:12	15:11	A droite direction LA FERRIERE
25,60	70,40	Eolienne (MG3)	C4	15:17	15:15	GRIMPEUR
26,10	69,90	Intersection	C4/D120	15:18	15:16	A gauche direction LA FERRIERE
27,30	68,70	Sortie LA FERRIERE	D120/c5	15:19	15:18	A droite direction PLUMIEUX
31,80	64,20	Entrée PLUMIEUX (PC1)	D14	15:26	15:24	POINT CHAUD à gauche
32,60	63,40	PLUMIEUX Eglise	D14/D66	15:27	15:25	A droite direction LE CAMBOUT
33,10	62,90	Sortie PLUMIEUX	C9	15:28	15:26	Adroite vers ST-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE
38,40	57,60	Bourg ST-ETIENNE-DU-GUE-DE-L'ISLE	D778	15:36	15:32	A droite direction LOUDEAC
41,10	54,90	Entrée LA CHEZE	D778	15:40	15:37	Tout droit - traverser LA CHEZE
42,00	54,00	Sortie LA CHEZE	D778	15:41	15:38	Tout droit direction LOUDEAC
49,70	46,30	2 rond point	D/78	15:52	15:49	2 ^{ème} sortie tout droit vers LOUDEAC
51,00	45,00	Rond point garage Renault	D778	15:54	15:51	2 ^{ème} sortie tout droit
51,30	44,70	Bd Vicor Etienne LOUDEAC (PC2)	D778	15:55	15:51	POINT CHAUD niveau du cinéma
51,40	44,80	Rond point route de PONTIVY		15:55	15:51	2 ^{ème} sortie tout droit
51,90	44,10	Rond point Ker St Anne	D69	15:55	15:52	3 ^{ème} sortie tout droit vers HEMONSTOIR

57,50	38,50	Entrée HEMONSTOIR		C1	16:04	16:00	Entrée HEMONSTOIR
58,40	37,60	Podium HEMONSTOIR (PC3)		C1	16:05	16:01	POINT CHAUD podium
58,80	37,20	Sortie HEMONSTOIR		C1	16:06	16:02	A droite direction Le Cosquer
61,00	35,00	Côte de Bois de Luce (MG4)		C1	16:09	16:05	GRIMPEUR
62,30	33,70	Intersection		C1	16:11	16:06	A droite
62,50	33,50	Croisement		C1/D7	16:11	16:07	Au STOP à droite vers ST CARADEC
65,40	30,60	2 rond points successifs		D7	16:15	16:11	2 ^{ème} sortie tout droit
67,00	29,00	Croisement entrée SAINT CARADEC		D7	16:18	16:13	A droite direction LOUDEAC
67,30	28,70	Croisement			16:18	16:13	A droite direction HEMONSTOIR
69,60	26,40	Saint-Marcel (MG5)		C1	16:21	16:17	GRIMPEUR
70,90	25,10	Entrée circuit HEMONSTOIR		C1	16:23	16:18	Virage dangereux à droite en épingle
71,00	25,00	Podium 1 ^{er} passage sur ligne		C1	16:23	16:19	
76,00	20,00	2 ^{ème} passage sur la ligne			16:31	16:26	
81,00	15,00	3 ^{ème} passage sur la ligne (PC4)			16:38	16:33	POINT CHAUD
86,00	10,00	4 ^{ème} passage sur la ligne			16:45	16:40	
91,00	5,00	5 ^{ème} passage sur la ligne			16:53	16:46	
96,00	0,00	ARRIVEE			17:01	16:54	

**ETAPE N°3 RONDE DES VALLEES JUNIORS (12/08/2018)
HEMONSTOIR – HEMONSTOIR 96 kms (71 kms en ligne + 5 x 5kms)**



**CIRCUIT D'ARRIVEE à
HEMONSTOIR
5 tours de 5 kms**

